



## **Eglise évangélique ADD de Châteauroux**

3 rue de la Concorde  
36000 Châteauroux

Association Culturelle- Loi du 01.07.1901 et du 05.12.1905 – Déclarée en Préfecture de l'Indre le 14.09.1960 sous le N° W362001304

### **PROTOCOLE D'UTILISATION DU BATIMENT DE L'EGLISE**

#### **En période de Covid 19**

Conformément aux principes généraux de prévention en matière de protection de la santé, la démarche de déconfinement mise en place dans l'église doit conduire, par ordre de priorité :

à éviter les risques d'exposition au virus ;

à privilégier les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle

#### **RAPPEL**

Dans l'Eglise, le respect des mesures de distanciation physique au moins aussi contraignantes que celles réglementairement s'impose :

- strict respect d'une distance minimale d'un mètre entre les personnes pour se conformer aux prescriptions réglementaires,

- prohibition totale de toute d'embrassade, poignée de main, contact physique dans l'Eglise comme aux abords de l'Eglise,

- prohibition de toute station debout et de tout regroupement de personnes aux abords de l'Eglise ;

Le port d'un masque dans l'Eglise est imposé et recommandé aux abords de l'Eglise. Il s'agit là d'une condition impérative pour assister aux cultes et aux réunions et, de manière générale, pour se trouver physiquement dans l'Eglise.

Dans cette optique, l'église dispose d'un nombre suffisant de masques pour en mettre à disposition des plus démunis ou des personnes qui ne pourraient s'en procurer personnellement.

#### **PREPARATION**

Comme le nombre de personnes présentes à chaque culte est limité à 40 personnes, un système d'inscriptions est organisé avec des priorités données à certains membres (personnes seules en souffrance, en détresse sociale, personnes ne disposant pas d'accès aux nouvelles technologies...). Si les places dans l'Eglise sont insuffisantes pour accueillir toutes les personnes souhaitant revenir assister au culte physiquement, un roulement peut être organisé. Ainsi, une personne présente au Culte 1 ne pourra pas être présente au culte 2...

Dans un premier temps, les personnes âgées et les personnes à risques devront s'abstenir de réunions.

## ARRIVEEE, ACCUEIL

L'arrivée est échelonnée sur 15 minutes, les horaires sont définis lors de l'inscription. Chacun se doit de respecter scrupuleusement les horaires établis

L'entrée dans l'église se fait par la porte habituelle, un sens de circulation est mis en place pour que personne ne se croise.

A l'entrée, un accueil se fait sur une table avec du gel hydroalcoolique et une feuille de présence pour recenser les personnes assistant au culte.

L'accès aux toilettes est équipé d'une table où se situe de la lotion hydroalcoolique. Le lavage des mains à l'entrée et à la sortie est obligatoire. De même des lingettes sont à disposition pour désinfecter les poignées de porte après chaque passage par la personne ayant utilisé les toilettes. Si plusieurs personnes doivent se rendre aux toilettes en même temps, un marquage au sol est présent afin de respecter les distanciations.

## PLACEMENT

La première rangée de sièges est installée à 3 mètres de l'estrade puis tous les mètres. Les sièges sont espacés entre eux d'un mètre. Ils peuvent être rapprochés si une famille assiste au culte.

Les chaises les plus loin seront remplies en premier lors de l'entrée dans la salle et elles seront aussi vidées les premières pour la sortie afin d'éviter les croisements et les ruptures de distanciation physiques.

Pour se rendre aux toilettes ou sortir, il faut respecter le sens des flèches.

## SORTIE

La sortie se fera par une porte différente de celle d'entrée, il ne faut pas oublier de se laver les mains à la sortie.

## ENTRE DEUX CULTES :

Sur une semaine, trois réunions auront lieu : le lundi soir à 18 heures, le samedi soir à 19 heures et le dimanche matin à 10 heures

Entre deux cultes le matériel et les locaux seront désinfectés.

Si certaines activités de l'église nécessitent une réunion, les personnes présentes devront organiser la désinfection après leur réunion.

## CEREMONIES CULTUELLES

Durant leur intervention, les musiciens, les chantres, les animateurs, prédicateurs...devront être à 1 mètre minimum les uns des autres. Ils peuvent être dispensés de porter un masque durant leur intervention. Il ne doit y avoir personne dans les 3 mètres devant un orateur ou chanteur qui s'exprime sans masque (postillons).

Du gel hydroalcoolique est à disposition sur l'estrade si besoin est.

## CENE

La distribution de la cène est un moment à risque. La décision a été prise de ne pas maintenir la cène.

## OFFRANDES OU COLLECTES

La manipulation des espèces et chèques expose la personne qui recueille les offrandes à un risque de contamination. Une boîte située sur le mur à l'entrée de la salle lors du retour du couloir des toilettes recueillera les offrandes.

## ACTIVITES POUR ENFANTS

Les conditions sanitaires à respecter peuvent être difficiles pour les enfants (pas de contacts entre eux, pas d'échange de matériel, etc.) La reprise des activités pour les enfants est reportée.

## TABLE DE PUBLICATION

Les activités des publications sont reportées.